



GUIDE D'ACCUEIL
des nouveaux
salariés Groupe
MGEN

S'engager c'est être acteur
de sa vie professionnelle
et personnelle

J'ai choisi **mgen**★

GRUPE **vyv**



SOMMAIRE



LE MOT DU DÉLÉGUÉ NATIONAL ET DU DRH GROUPE	3
QUI SOMMES-NOUS ?	4
• Notre historique	4
• Nos chiffres clés	5
• Nos domaines d'activités	6
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	7
• Nos valeurs fondatrices	7
• Notre principe de gouvernance	8
NOTRE ORGANISATION	9
• En différentes mutuelles	9
• Relations adhérents	
• Fonctions support	
• Sites de soins	
NOTRE DÉMARCHÉ EMPLOYEUR	10
• Employeur engagé	10
• MGEN : une mutuelle responsable	
• Intégrer	11
• Évoluer	
• Équilibre vie personnelle / vie professionnelle	
• Promotion de la diversité	12
• Mission handicap • RSE	
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET PARCOURS PROFESSIONNELS	13
• Votre parcours d'intégration	13
• La mobilité au sein du groupe	
• La gestion des emplois des parcours professionnels • Entretiens annuels	14
• La formation	15
ACTUALITÉ DU GROUPE MGEN	16
• Le portail mutuel • Tempo Flash	16
• Top actu • Messagerie • Tempo	17
• Chaînes vidéo • Réseaux sociaux	18
QUALITÉ DE VIE ET SANTÉ AU TRAVAIL	19
• Un service d'accompagnement psychologique • Un service social	19
• Médecine du travail	
• Mission handicap • Action logement	20
INFORMATIONS PRATIQUES	21
• Informations réglementaires	21
• RH+ : votre portail RH • Rémunération	22
• Le badge • Les congés / RTT	23
• Les absences • Épargne salariale	24
• Protection sociale	25
• Déplacements professionnels	
• Déplacements domicile/travail	26
• Chèques vacances • Chèques CESU	
• Environnement et poste de travail	27

LE MOT DU DÉLÉGUÉ NATIONAL ET DU DRH GROUPE



BIENVENUE !

Vous venez de rejoindre le groupe MGEN, nous sommes heureux de vous accueillir au sein de nos équipes.

En intégrant MGEN, vous rejoignez un groupe dynamique, présent sur tout le territoire, y compris dans les DOM et les ROM.

Vous rejoignez une grande entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui emploie 10 000 salariés dans plus de 200 sites, dont 59 services de soins et d'accompagnement. Quelques 3 500 militants la font également vivre, sur tous les territoires. La spécificité du groupe MGEN, c'est la proximité. Proximité rendue effective par un ancrage territorial unique en son genre.

Vous rejoignez un acteur majeur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Le groupe MGEN accompagne 4 millions de personnes dans tous les domaines de la santé : assurance maladie obligatoire, complémentaire, prévoyance, autonomie, prévention et soins. Il est un acteur à vocation humaine avant tout, au service de ses patients, adhérents et assurés sociaux.

Plus encore, vous faites le choix d'une entreprise différente ; acteur politique et citoyen, notre Groupe veille en effet à exercer sa responsabilité d'entreprise en cohérence avec ses valeurs mutualistes, socle fondateur de son identité, de son modèle démocratique, de sa gouvernance fonctionnant de concert entre élus des adhérents et salariés, de son histoire que vous découvrirez dans les pages de ce livret.

En rejoignant MGEN vous participerez à l'évolution d'une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire, à but non lucratif, au service du bien vivre et de l'innovation, s'appuyant sur les valeurs humanistes qui l'ont fondée. MGEN, c'est aussi un des piliers du Groupe VYV, qui s'est constitué en 2017 pour relever le défi d'une protection sociale solidaire et à but non lucratif, et devient le premier groupe de protection sociale mutualiste et solidaire.

Acteur mutualiste engagé sur de nombreux fronts, la santé pour tous, le vivre ensemble, le sport santé, etc., MGEN soutient et privilégie la culture de l'engagement chez ses collaborateurs.

En intégrant le groupe MGEN, vous faites le choix d'un employeur différent. Dans le cadre de notre politique de Ressources Humaines, afin que vous puissiez être acteur de votre parcours professionnel, nous veillons à offrir à chacun les moyens de développer ses compétences afin, s'il le souhaite, d'évoluer au sein du Groupe. Ce guide pratique a été conçu pour vous permettre de découvrir votre nouvel environnement professionnel.

Votre manager est bien entendu à vos côtés pour faciliter votre intégration.

Nous vous souhaitons de faire bonne route ensemble !

Bertrand Souquet,
Délégué National

Frédéric Pauthier,
DRH Groupe et Vie Institutionnelle



QUI SOMMES- NOUS ?



NOTRE HISTORIQUE

8 décembre
1946

- **Création de MGEN.** Réunis en **Assemblée Générale**, les responsables syndicaux et mutualistes du Syndicat National des Instituteurs (SNI), de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN), des unions et sociétés de secours mutuel décident de la création de MGEN

25 février
1947

- Loi Morice. Elle reconnaît à la mutualité **le droit de gérer des sections locales de Sécurité sociale**, tout en organisant une prévoyance complémentaire à celle-ci

1947

- **Fusion des sociétés de secours mutuels**, reprise des établissements antituberculeux et lancement d'un réseau d'établissements de soins

2002

- Création de **MGEN Filia** : ouverture de MGEN à tous les publics (interprofessionnels)

2007

- Création du **réseau national d'opticiens agréés**

2009

- **1^{er} référencement (d'une durée de 7 ans) :** Le Groupe MGEN est la référence pour garantir la couverture sociale et solidaire des agents des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Culture et des Sports

2011

- Création du **groupe Istya** (MGEN, MAEE, MGET, MNH, MNT) union mutualiste de groupe, qui protège **6 millions de personnes**
Création du réseau Optisya et Audistya

2016

- **Fusion-absorption de la MGET** par la MGEN

2017

- Création du **Groupe VYV** (MGEN + ISTYA + Harmonie Mutuelle)

2018

- **2nd référencement (d'une durée de 7 ans)** du Groupe MGEN aux ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Culture et des Sports. Pour la 1^{re} fois en concurrence avec deux autres opérateurs



NOS CHIFFRES CLÉS*

Plus de **4 millions** de personnes sont protégées par le groupe MGEN.

4 173 744

assurés sociaux
et/ou mutualistes

84 486

personnes
protégées
dans des
contrats
collectifs

3 500

militants

10 000

salariés

4

milliards d'€

de prestations
versées au titre
de la Sécurité sociale

19,4
millions

de visites
sur le site
mgen.fr et sur
les applications
mobiles

3

millions

d'appels
reçus

307 156

mails
traités

Plus de
75%

des salariés
et militants
ont bénéficié
d'au moins
une formation

791

personnes
embauchées
en CDI

* rapport annuel 2018

QUI SOMMES-NOUS ?

Acteur majeur de la protection sociale et première mutuelle de la fonction publique, MGEN accompagne plus de 4 millions de personnes. Le Groupe développe ses activités dans trois grands domaines.

DES OFFRES COMPLÉMENTAIRES

individuelles et collectives, en **santé, prévoyance, action sociale, logement et services**, ouvertes à tous les publics.

LA GESTION DU RÉGIME OBLIGATOIRE d'assurance

maladie des professionnels de nombreux ministères (Éducation nationale et Jeunesse, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, Culture, Transition écologique et solidaire, Cohésion des territoires...).

UNE OFFRE DE SOINS diversifiée, accessible à tous, à travers les **59 services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM)** que le Groupe gère en direct et les **2 600 SSAM** qu'il finance sur tout le territoire.

L'écosystème prévention MGEN associe dispositifs numériques et actions de proximité, formations et financement de projets pédagogiques ou de recherche, avec pour objectif de **permettre à chacun de devenir véritablement acteur de sa santé.**

Le Groupe rassemble plus de **10 000 salariés**, sur tout le territoire, exerçant plus de **250 métiers** dans des activités aussi diverses que la relation aux adhérents, le développement commercial, les métiers supports ou l'action sanitaire et sociale.

Le groupe MGEN est la mutuelle de référence des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Culture, des Sports, de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, sociaux (des Solidarités et de la Santé, du Travail) et lance une offre dédiée à la Fonction publique hospitalière.

■ AUJOURD'HUI :

Un mutuelle et des services ouverts à tous !

L'entreprise s'engage dans une démarche de qualité et a obtenu plusieurs certifications.





L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)



Le groupe MGEN est une structure de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

L'ESS regroupe un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité, d'utilité sociale et de non lucrativité.

NOS VALEURS FONDATRICES SONT :

■ LA SOLIDARITÉ :

la valeur fondatrice et fondamentale du mouvement mutualiste ; solidarité entre les générations, entre malades et bien-portants, entre niveaux de revenus.

■ L'INDÉPENDANCE :

en tant que mutuelle, MGEN est indépendante de tout pouvoir politique, financier, syndical, philosophique ou religieux.

■ LA DÉMOCRATIE :

nous sommes une société de personnes et non de capitaux, nos responsables et représentants sont élus par et parmi les adhérents. Le principe « une personne = une voix » est appliqué.

■ LE RESPECT DE LA PERSONNE :

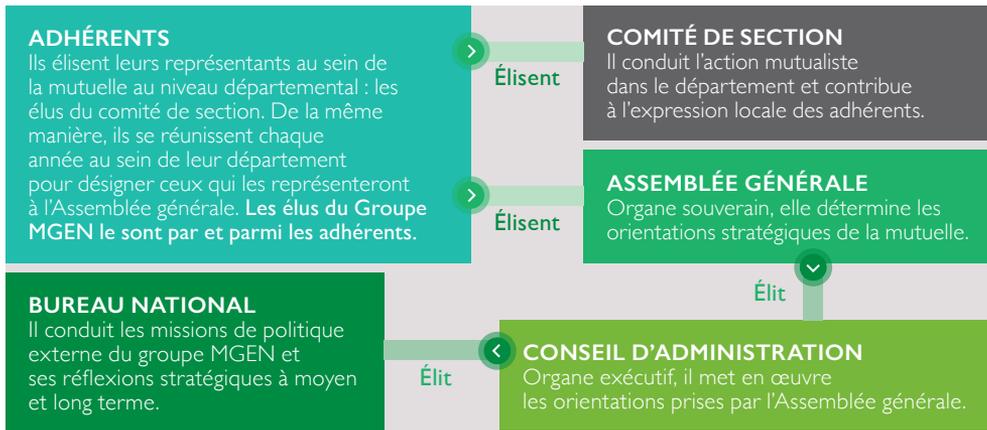
au-delà de la prise en charge des dépenses de santé, nous voulons garantir à chacun la meilleure qualité de soins et de services. Nous refusons toute forme de discrimination, avant l'adhésion et tout au long de la vie du mutualiste. Au-delà du versement de prestations financières, MGEN a pour ambition de porter une attention particulière aux personnes fragilisées, en veillant à les maintenir actives de leur vie.

■ LA NON LUCRATIVITÉ :

MGEN ne reverse pas de dividendes à des actionnaires. Nous investissons plus de 90% de nos bénéfices au service des adhérents.

NOTRE PRINCIPE DE GOUVERNANCE

LE FONCTIONNEMENT DE NOS INSTANCES



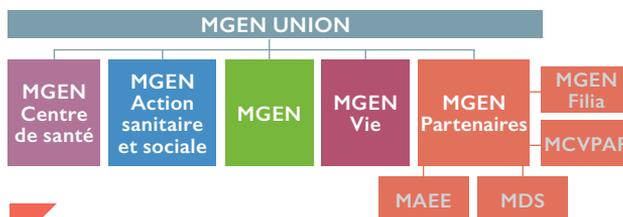
NOTRE GOUVERNANCE

PRÉSIDENT Roland Berthiller			
VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ Éric Chenut	VICE-PRÉSIDENT Christophe Lafond	VICE-PRÉSIDENT Matthias Savignac	VICE-PRÉSIDENTE Stéphanie Roger
DÉLÉGUÉS NATIONAUX Isabelle Musseau — Didier Quercioli — Isabelle Rondot — Bertrand Souquet			
ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS Florence Babault — Thierry Beaudet — Fabrice Bouquet Frédéric Gouédard — Marc Gouyon — Anne-Marie Härster			
ADMINISTRATEURS CHARGÉS DE MISSION Mylène Bonnel — Jean-Louis Cardeillat — Éric Jeanneau — Micheal Pitre — Gabriel Sabotin-Desclaud François Chabrissoux — Sergio Deriu — Stéfan Gouzouguec — Odile Gros			

Vous pouvez retrouver l'ensemble de l'organigramme du Siège national et des instances ► [ici](#)

NOTRE ORGANISATION

EN DIFFÉRENTES MUTUELLES



ET MTECH :
Direction des Systèmes d'Information

Le réseau MGEN est constitué d'une grande diversité de sites, avec des activités complémentaires.

RELATIONS ADHÉRENTS

Le groupe MGEN a structuré son réseau avec une organisation régionale au service de son développement. Cela nous permet d'avoir une organisation plus efficace et de réaffirmer les fondamentaux du modèle militant de la mutuelle tout en s'appuyant sur la complémentarité entre salariés et militants

et en réduisant la distance entre le local et le siège.

■ LE RÉSEAU EST COMPOSÉ DE 161 CENTRES DE SERVICES :

- 102 sections départementales
- 26 espaces mutuels



- ou d'accueil et de services** dans plusieurs grandes villes de France : rattachés à certaines sections départementales
- 5 centres de contacts
 - 2 plateformes de vente à distance
 - 16 Espaces Régionaux
 - 10 centres de gestion

Pour en savoir plus, retrouvez le Guide territorial [ici](#).

FONCTIONS SUPPORT

- 3 centres informatiques (Tours, Nancy, Kremlin-Bicêtre)
- Siège national

SITES DE SOINS

- 59 services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM)

Depuis 2017, plusieurs mutuelles se sont rassemblées pour créer le Groupe VYV, premier groupe de protection sociale mutualiste en France. MGEN contribue activement à son développement. Pour plus d'information, rendez vous [ici](#).

NOTRE DÉMARCHE EMPLOYEUR

EMPLOYEUR ENGAGÉ

Authentiquement mutualiste, MGEN se veut un employeur différent.

Notre groupe œuvre pour un monde plus solidaire, plus juste et plus bienveillant. Nous souhaitons proposer à nos collaborateurs une autre vision de l'avenir, **du bien vivre et du bien travailler ensemble.**

Acteur politique et citoyen, le groupe MGEN veille à exercer sa responsabilité d'entreprise et d'employeur en cohérence avec ses valeurs mutualistes, socle fondateur de son identité, de son histoire. Engagé, il soutient et privilégie la culture de l'engagement chez ses collaborateurs.

Il contribue à faire découvrir le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire dans lequel il s'inscrit : une **économie à but non lucratif, qui met ses valeurs au service de tous.**

MGEN : UNE MUTUELLE RESPONSABLE

En tant qu'entreprise, le Groupe s'attache à **déployer des pratiques responsables** notamment en matière d'investissements, d'achats ou afin de limiter son impact environnemental. Évolutions réglementaires, nouvelles technologies, nouveaux protocoles médicaux, nouveaux concurrents, nouvelles attentes des adhérents... Pour relever ces défis, le Groupe **se transforme, fait évoluer ses**

métiers et ses pratiques, favorise le développement des expertises et des compétences de ses équipes. Avec nos collaborateurs, nous voulons être l'employeur qui réconcilie éthique et économie, solidarité et performance, qui leur permet de mettre en cohérence leur engagement personnel et leur engagement professionnel.

Nous voulons vous **offrir les moyens de développer vos compétences et d'évoluer professionnellement, dans un cadre favorisant la diversité et l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle.** Pour faire de MGEN une entreprise qui facilite l'épanouissement et la réussite de tous. Nous mettons notamment l'accent sur l'intégration et l'évolution de nos collaborateurs.

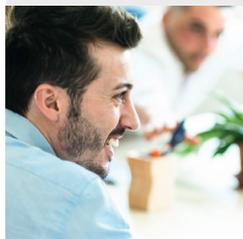




INTÉGRER

Pour accueillir les nouveaux embauchés, nous développons des **parcours d'intégration, favorisons les contrats en alternance et organisons les transferts de savoir-faire**

grâce au tutorat. Chaque collaborateur bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour découvrir les missions et l'organisation du groupe MGEN, complété par des formations adaptées aux spécificités de chaque métier.



ÉVOLUER

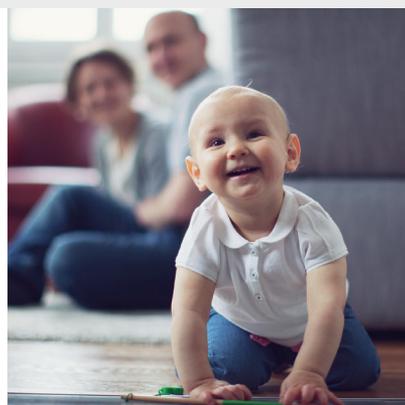
Nous favorisons la **mobilité professionnelle et géographique**. Pour que chacun soit acteur de son parcours professionnel, nous proposons un **accompagnement indivi-**

dualisé, des formations adaptées ou la mise en place de parcours qualifiants, tels que les Certificats de Qualification Professionnelle.

ÉQUILIBRE VIE PERSONNELLE / VIE PROFESSIONNELLE

Signataire de la charte de la parentalité, le groupe MGEN a mis en place des actions visant à faciliter la parentalité. Il veille à ce que ses collaborateurs exercent leur activité dans un cadre de travail permettant **un respect de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle**.

Charte de la
parentalité
en entreprise



NOTRE DÉMARCHE EMPLOYEUR



PROMOTION DE LA DIVERSITÉ



Le Groupe agit concrètement afin de **faire évoluer les mentalités et de promouvoir l'égalité professionnelle**. Signataire de la charte de la Diversité, il est formellement engagé à lutter contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi. Il a également pris des engagements en matière de recours à **l'alternance, d'embauche de jeunes et de seniors, de personnes en situation de handicap et en matière d'accompagnement et de maintien dans l'emploi** de ceux-ci.

MISSION HANDICAP

Le groupe MGEN dispose d'une Mission handicap chargée de déployer et coordonner la mise en œuvre de ses engagements en matière de handicap. Nous menons des **actions de sensibilisation et d'accompagnement pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap**.

Nous sommes **à l'écoute de nos collaborateurs, considérant que chacun doit être en mesure d'exercer son activité dans les meilleures conditions**. Le taux d'emploi de personnes en situation de handicap, au sein du groupe MGEN, est de 6,79% en 2019 ; soit un taux supérieur à l'obligation légale de 6%.

RSE

La politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) du Groupe s'appuie sur des **engagements responsables qui se concrétisent à travers 27 objectifs** de performance durable à l'horizon 2020.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET PARCOURS PROFESSIONNELS



Pour accompagner le développement des compétences et les parcours professionnels des salariés, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre ou à leur disposition.



VOTRE PARCOURS D'INTÉGRATION

Dès votre arrivée, vous êtes inscrit à un parcours d'intégration qui se compose de **modules en e-formation, potentiellement de modules en présentiel, ainsi que d'un suivi managérial**. À partir de septembre 2019, en tant que nouveau CDI, vous êtes également inscrit à une **journée découverte Groupe**, organisée au siège national. Elle vous permettra d'acquérir des **premiers repères sur l'entreprise, sur la diversité de ses métiers et son dynamisme, et de vous constituer un premier réseau**.

LA MOBILITÉ AU SEIN DU GROUPE

- Tout poste en Contrat à Durée Indéterminée au sein du groupe MGEN est proposé sur l'Espace Mobilités VYV, disponible depuis le **portail MGEN**. Vous pouvez ainsi consulter à tout moment les opportunités de mobilité au sein du groupe MGEN, et pourrez postuler, dès lors que vous disposerez de l'ancienneté suffisante. De plus, vous pourrez créer des alertes afin d'être informé(e) en temps réel des ouvertures de postes qui pourraient vous intéresser.
- De la même manière, l'espace mobilité VYV étend les possibilités d'évolution professionnelle au sein de l'ensemble du Groupe VYV. Il est régi par une charte de mobilité Groupe disponible **ici**.
- Pour faciliter la mobilité géographique, un accord collectif prévoit que **des aides peuvent être accordées lorsqu'un déménagement est nécessaire**, dès lors que les conditions requises sont réunies.

LA GESTION DES EMPLOIS DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Un accord a été signé fin 2018, qui structure les travaux pour mettre en place des **dispositifs individuels et collectifs d'accompagnement des parcours professionnels**. Pour plus d'information, rendez-vous [ici](#) !

DES ENTRETIENS ANNUELS

■ L'ENTRETIEN ANNUEL D'ÉVALUATION (EAE)

qui porte sur **le bilan global de l'année et les objectifs fixés** pour **l'année à venir**.

■ L'ENTRETIEN DE FORFAIT JOURS

pour les **cadres au forfait jours**, qui a pour objectif d'aborder notamment l'organisation du travail et l'équilibre vie privée/ vie professionnelle

■ L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

qui porte sur le **développement de vos compétences et sur votre projet professionnel**, et qui est réalisé à la suite de l'EAE.

NB : cet entretien doit aussi être réalisé si vous reprenez votre activité professionnelle après un congé maternité, un congé

parental d'éducation, un congé de soutien familial, un congé d'adoption, un congé sabbatique, une période de mobilité volontaire sécurisée, une période d'activité à temps partiel, un arrêt longue maladie ou un mandat syndical dans certaines conditions.

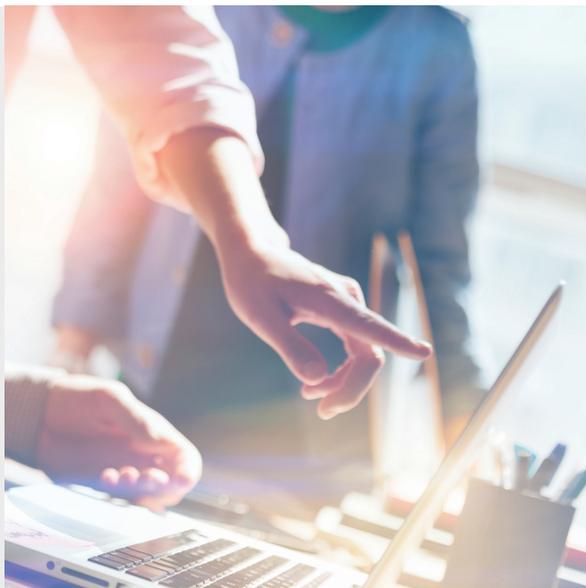
Trajectoires

mgen
service 199



L'outil **Trajectoires** est accessible à partir du **portail** [ici](#) dans l'onglet « **Mes applications** » [ici](#) **rubrique : Ressources Humaines** ou en cliquant [ici](#). Il vous permet d'accéder, entre autre, à vos comptes rendus d'entretiens, à votre fiche emploi et à la cartographie des emplois. Vous y retrouvez votre Fiche Individuelle, comportant votre historique de formation.

Sur la page d'accueil de Trajectoires, vous pouvez accéder aux guides, aux formulaires, aux modes opératoires ainsi qu'aux fiches de présentation des dispositifs de formation et aux offres de formation en cliquant sur « **Trajectoires Support** » ou en cliquant [ici](#).



LA FORMATION

Chaque collaborateur MGEN peut, tout au long de son parcours professionnel, bénéficier de **dispositifs d'accompagnement** mis en place par les équipes Ressources Humaines.

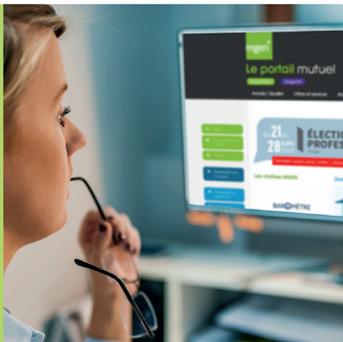
- **Actions collectives dans le cadre du Plan de développement des compétences**, besoins individuels identifiés avec son manager lors de l'Entretien professionnel, **dispositifs individuels tels le compte personnel formation, ou le CPF de transition, le CEP, la Pro A** : chacun est accompagné dans le développement de ses compétences.
- **Chaîne MGEN FORMATION**, qui propose des vidéos, des tutoriels... en libre-service. **Ils vous permettent de développer votre agilité en matière de pratiques collaboratives** (conseils d'usages, suite Office 365...) et vous informent sur des sujets clés : offres, services et prestations. La chaîne est disponible depuis le portail MGEN en cliquant [ici](#).

- **Une plateforme de contenus sur la transformation digitale, le Pass Digital** qui vous est ouvert pour développer votre culture sur les innovations dans ces domaines de compétences. L'application est disponible depuis le [portail](#) **dans le domaine formation**.

À vous d'aller chercher la ressource dont vous avez besoin, au moment qui vous convient

- Par ailleurs, vous êtes régulièrement invité à suivre des modules en **E-Formation**, sur la **connaissance de l'environnement, des offres et des services**, ainsi que sur des sujets réglementaires et de conformité. Votre implication dans la réalisation complète de ces modules est essentielle : nous comptons sur votre engagement ! L'application est disponible depuis le [portail](#) **dans le domaine formation**.





ACTUALITÉ DU GROUPE MGEN

Un ensemble de médias est à votre disposition pour vous faire découvrir la dynamique interne du Groupe et ne rien manquer de son actualité.

LE PORTAIL MUTUEL

Accessible depuis chaque poste de travail, le **portail mutuel** (intranet) est le point d'entrée de l'ensemble des supports de communication interne. Un fil d'actualités, permet de suivre les informations « à chaud » du groupe MGEN et offre un accès aux différents médias : l'ensemble des numéros de Tempo (le magazine des acteurs du Groupe), la newsletter Tempo Flash et les vidéos MGEN.

La rubrique Ressources Humaines, recense quant à elle les

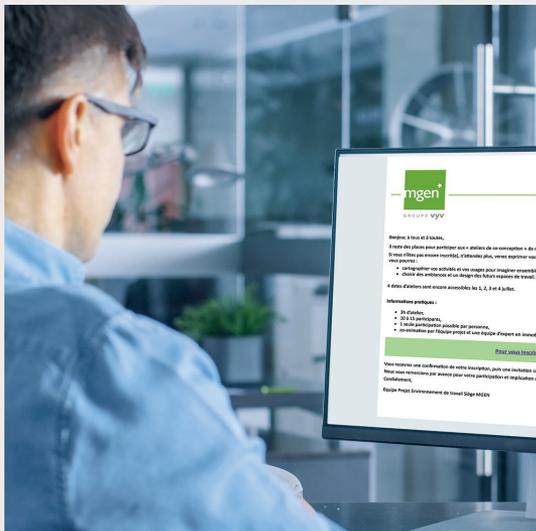
documents relatifs à la politique RH (conventions collectives et accords d'entreprise, contrat collectif santé des salariés de l'UES MGEN, formation, etc.). Vous pouvez également trouver sur le portail les **informations relatives au Groupe VYV**, son organisation, ses instances et ses actualités. **Les applications métiers** sont accessibles depuis un onglet dédié, ainsi que les **modules de E-formation**.

TEMPO FLASH

Lettre numérique du groupe MGEN, Tempo Flash est adressée **toutes les 6 semaines** environ à chaque collaborateur sur son adresse mail mgen.fr. Elle met en avant les **faits marquants de l'actualité MGEN** et **illustre les avancées du Groupe**.

TOP ACTU

Tous les mois, un mail, adressé aux managers, compile l'essentiel de l'actualité interne, pour ne rien manquer de la vie de notre Groupe et la partager avec ses équipes.



MESSAGERIE

« Communication interne » adresse régulièrement des messages à tous les collaborateurs : informations RH, événements, partenariats... les sujets sont variés. Dans tous les cas, prenez le temps de les lire : ils vous seront utiles pour connaître le groupe MGEN dans toute sa diversité et ne rien manquer de son actualité.

TEMPO

Le magazine trimestriel des acteurs du groupe MGEN, Tempo, est diffusé à tous les salariés et envoyé directement à leur domicile.

Articles de fond, témoignages et reportages visent à faire comprendre les enjeux, la stratégie et l'organisation du Groupe, à faire connaître les métiers et les projets, décrypter les missions et le fonctionnement des directions, expliquer les évolutions, en cours ou à venir, et mettre en avant des parcours et des expériences.



CHAÎNES VIDEO

■ MGEN TV

MGEN TV donne à voir la diversité et la richesse humaine de celles et ceux qui font le groupe MGEN. Elle met en lumière **la variété des métiers et activités qui sont les nôtres**, nous fait vivre les transformations du Groupe et de

son environnement de façon incarnée et dynamique et nous aide, ainsi, à mieux comprendre les évolutions en cours. Pour plus d'information, cliquez [ici](#).

■ MGEN INFO

Sur MGEN Info, retrouvez tout ce qui fait **l'actualité du groupe MGEN** : ses prises de parole et campagnes médiatiques (discours des dirigeants, conférences de presse, films publicitaires, etc.), ses événements (Assemblées générales, colloques santé, Salon de l'Éducation, etc.), ses partenariats et ses engagements nationaux et locaux (Sentez-vous sport, Foulées de

l'assurance, Exposition Cartooning for Peace...).

Au programme : des reportages sur des **sujets qui mobilisent ou touchent tous nos publics** ; des interviews et des témoignages d'adhérents, de personnalités publiques, d'acteurs internes ; des vidéos d'animation et des infographies. Pour plus d'information, cliquez [ici](#).

■ MGEN FORMATION

Retrouvez des **vidéos de formation, des tutos, accessibles à tous, à tout moment, en fonction de vos besoins**. Séquences vidéo de quelques minutes qui proposent des conseils pratiques d'usage, elles sont complémentaires à

la E-formation. Ces ressources sont accessibles librement, sans inscription préalable ni ouverture de sessions de formation. Bonnes consultations ! Pour plus d'information, cliquez [ici](#).

RÉSEAUX SOCIAUX

■ EXTERNES : TWITTER, LINKEDIN

Le groupe MGEN est actif sur les réseaux sociaux : vous êtes les bienvenus pour **relayer les informations publiées et devenir ambassadeur de la marque** ! Nous savons pouvoir compter sur vous pour observer **les règles de prudence et d'éthique en vigueur sur les réseaux sociaux**. Un principe par exemple : « je peux partager mon expérience au sein de MGEN mais je ne parle pas en son nom sur les réseaux sociaux et autres médias ».

■ INTERNE : YAMMER

Réseau social interne d'entreprise, **Yammer est accessible à tous depuis la suite Office 365**. Il favorise une **communication transverse et dynamique entre tous les acteurs** du Groupe avec des communautés métiers, de pairs et/ou d'intérêts.



QUALITÉ DE VIE ET SANTÉ AU TRAVAIL



La qualité de vie au travail et la prévention des risques psycho-sociaux sont une priorité de la politique sociale du groupe MGEN. Plusieurs dispositifs sont proposés dans ce cadre.



UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

■ **IAPR** : est l'Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources. Il s'agit d'un organisme qui propose un dispositif d'écoute et d'accompagnement aux salariés qui rencontrent des difficultés importantes dans leur vie professionnelle et/ou personnelle.

Un psychologue sera à l'écoute du salarié pour aborder ses difficultés, en toute confidentialité, par téléphone ou en face à face.

0 800 159 136

(appel gratuit depuis un poste fixe, 24h/24 et 7j/7)

UN SERVICE SOCIAL

■ **RESSIF** : est un Réseau des Services Sociaux Interentreprises de France dont la vocation est d'accompagner les salariés du groupe MGEN, confrontés à des difficultés familiales, financières ou personnelles (perte de logement, problèmes de santé,

endettement, divorce...), mais aussi dans l'aide à la constitution d'un dossier de départ à la retraite.

04 37 56 85 41

(numéro dédié aux salariés du groupe MGEN du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h30 à 19h00)

LA MÉDECINE DU TRAVAIL

Les coordonnées du médecin du travail sont disponibles auprès du secrétariat de votre Centre de Services.

MISSION HANDICAP

MGEN, soucieuse de sa responsabilité sociale d'employeur, est engagée dans une politique volontariste en matière de santé au travail et d'égalité des chances.

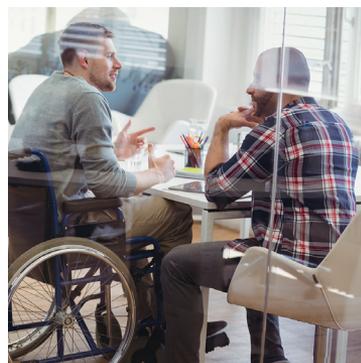
Nos objectifs :

- **Favoriser l'intégration** des personnes en situation de handicap
- **Assurer le maintien dans l'emploi** de collaborateurs en situation de handicap en recherchant des solutions adaptées
- **Communiquer, sensibiliser et former** l'ensemble des managers et collaborateurs

- **Développer des partenariats** avec le secteur protégé et adapté

Pour toute demande, vous pouvez contacter la Mission Handicap MGEN par mail :

MissionHandicap@mgen.fr



ACTION LOGEMENT



Le secteur Action Logement de la Direction des Ressources Humaines Groupe, en liaison avec l'organisme collecteur Action Logement, vous renseigne sur différentes prestations :

- **La demande de logement social**
- **L'accompagnement de salariés en mobilité professionnelle**
- **L'accompagnement de salariés en difficulté**

- **Des prêts destinés à l'acquisition** immobilière de la résidence principale et un conseil en financement

- **Des prêts destinés à des travaux** d'amélioration de la résidence principale

Nicole Grenier (ngrenier@mgen.fr) est à votre disposition pour tout renseignement sur ces sujets.

Plus d'information ► [ici](#)



INFORMATIONS PRATIQUES

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

■ LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

En tant que salarié du groupe MGEN, vous êtes tenu de respecter les dispositions du règlement intérieur affiché dans votre centre de services.

■ LA CONVENTION COLLECTIVE - ACCORDS DE BRANCHE OU D'ENTREPRISE :

Les centres de services et le siège du groupe MGEN relèvent de la **Convention Collective Mutualité** et les centres informatiques de la convention **SYNTEC**.

Ces conventions et les accords sont disponibles sur le portail mutuel en cliquant [ici](#) pour celles du siège et du réseau, et [ici](#) pour la DSI.

■ LES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL :

Depuis juillet 2019, de nouvelles instances de représentation du personnel se mettent en place :

- Au niveau de chaque mutuelle, un **Comité Social et Économique** (CSE) sera installé, en remplacement des instances existantes
- Au niveau du Groupe, de la même façon, un **CSE central** (CSEC) remplacera le CCE
- Au niveau des centres de travail, des **représentants de proximité** seront désignés

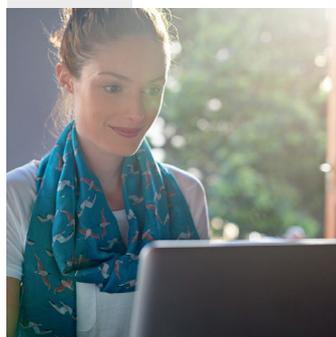


Vous pouvez retrouver le site des organisations syndicales représentatives de l'UES MGEN en page d'accueil du portail mutuel.

RH + : VOTRE PORTAIL RH

Les RH se digitalisent et dématérialisent progressivement différents processus, pour améliorer votre expérience en tant que colla-

borateur. Afin de simplifier la gestion administrative RH, RH+ propose des formulaires et des fiches détaillant la marche à suivre.



- **MISE À JOUR DE SON DOSSIER ADMINISTRATIF** (déménagement, changement de RIB...)
- **DEMANDE D'ACOMPTE**
- **ATTESTATION EMPLOYEUR**
- **ALIMENTATION/DÉBLOCAGE DU COMPTE ÉPARGNETEMPS (CET)**
- **REMBOURSEMENT DE TRANSPORT**
- **DEMANDE DE CHÈQUE CESU** (hors MGEN et DSI)
- **DEMANDE DE CHÈQUE VACANCES**

Sur chacun de ces sujets, vous pouvez accéder au formulaire, depuis la colonne de droite, ou à un article vous apportant les principales informations, depuis la colonne

de gauche. L'application est disponible depuis **votre portail** ▢ **dans le domaine Ressources Humaines.**

RÉMUNÉRATION

■ BULLETIN DE PAIE DÉMATÉRIALISÉ

Depuis juillet 2018, MGEN a dématérialisé la réception des bulletins de paie. Cela va de pair avec la mise en ligne dans un espace de stockage personnel et sécurisé. Il s'agit d'un

«Coffre-fort numérique» (PeopleDoc), gratuitement mis à votre disposition par le groupe MGEN, et ce sans limite de durée. Pour plus d'informations, cliquez ▢ **ici.**

■ MICRO DON

Depuis juillet 2018, MGEN est la première mutuelle santé française à proposer, à ses salariés et militants, **un dispositif de don sur salaire.** Les collaborateurs qui le souhaitent peuvent verser, chaque mois, quelques

centimes de leur salaire net à une association parmi les 4 causes proposées. Pour plus d'informations, cliquez ▢ **ici.**





BADGE

Un badge vous est remis au moment de votre arrivée. Il est personnel et à l'usage exclusif du salarié. Il ne doit pas être prêté à qui que ce soit. Vous avez signé à ce sujet un document concernant son utilisation.

Le badge permet d'accéder à votre ordinateur grâce à un code qui vous a été remis.

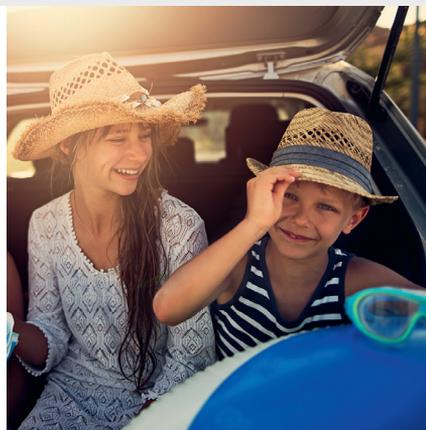
CONGÉS/RTT

Les demandes de congés et jours RTT s'effectuent par l'intermédiaire de l'application AGATE, disponible sur le portail MGEN.

Vous pouvez affecter une partie de vos congés ou jours RTT sur un Compte Épargne Temps à partir d'1 an de présence dans l'entreprise via l'application RH+, disponible sur le portail MGEN.

Les congés doivent être impérativement pris entre le 1^{er} juin et le 30 avril de l'année suivante. Sauf pour la DSI : les congés se prennent du 1^{er} juin au 31 mai.

Ils ne peuvent pas être pris par demi-journées.



Les jours RTT se prennent entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année en cours. Ils peuvent se prendre par ½ journée pour les non-cadres uniquement.

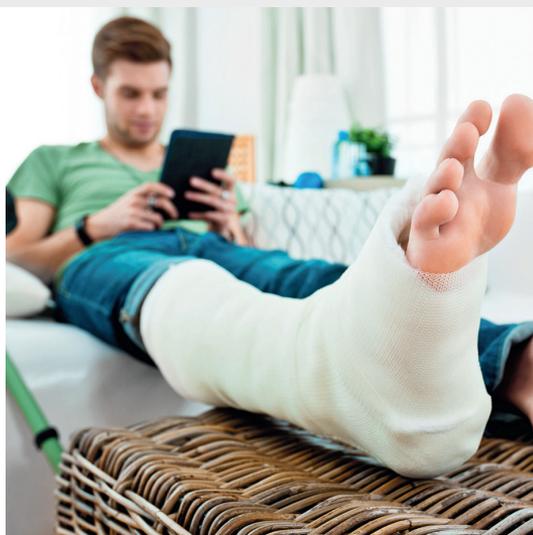


ABSENCES

En cas d'absence imprévue : vous devez impérativement prévenir votre responsable, par mail ou téléphone.

Dans le cas d'un arrêt de travail pour maladie et quelle que soit sa durée, vous devez transmettre :

- ▶ **Le volet 3 de votre arrêt de travail, immédiatement, à votre employeur**
- ▶ **Les volets 1 et 2 de votre arrêt de travail à votre CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) dans les 48h.**



La subrogation s'applique à partir de 6 mois de présence. Le salaire est alors maintenu et les Indemnités Journalières Sécurité Sociale (IJSS) sont perçues par l'employeur.



ÉPARGNE SALARIALE

Le dispositif d'épargne salariale présent au sein de l'UES MGEN est composé de deux volets :

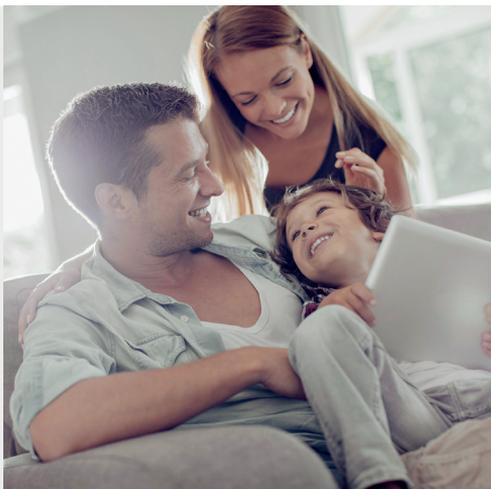
- **LE PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE (PEE)**
- **LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIF (PERCO)**

Il s'agit d'un dispositif collectif à adhésion facultative permettant à chacun de **verser son intéressement** s'il le souhaite.

Les salariés de l'UES MGEN ont également la possibilité de **transférer des jours** de leur Compte Épargne Temps (CET) vers le Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO).

La gestion et le suivi du PEE et du PERCO sont assurés par Natixis Interépargne. Pour plus d'information, cliquez [ici](#).





■ 1- CONTRAT SANTE : MGEN SOLUTIONS

En tant que nouveau collaborateur du groupe MGEN, l'adhésion au contrat collectif complémentaire santé des salariés de l'UES MGEN est obligatoire avec une **prise en charge par l'employeur, de la cotisation du salarié, à hauteur de 65 %**.

Vous retrouvez l'ensemble des informations sur le contrat collectif complémentaire santé ainsi que les conditions de dispense d'adhésion, en cliquant [ici](#).

PROTECTION SOCIALE

Une fois votre adhésion réalisée, vous pouvez créer votre accès à votre espace personnel sur le portail, en page d'accueil, rubrique « liens utiles » (menu de droite).

NB : En cas de déménagement, il est impératif de prévenir votre centre de Sécurité sociale.

■ 2-VOTRE PRÉVOYANCE

MGEN Union a souscrit un contrat de **prévoyance collective à adhésion obligatoire** qui vous permet de bénéficier des garanties de prévoyance définies par la Convention Collective Nationale de la Mutualité.

Vous êtes affilié dès lors que vous êtes salarié cadre ou non cadre, au 1^{er} jour de votre contrat.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur le contrat de prévoyance sur le portail. Pour plus d'information, cliquez [ici](#).

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Tous **les déplacements (mission ou formation) doivent être précédés par la création d'un Ordre de Mission** via l'application OCEAN, disponible sur le portail MGEN. Sans celui-ci, aucune avance, réservation ou remboursement ne sera possible.

Renseignez-vous sur le Code mission à utiliser, auprès de l'assistante du service : il dépend de la nature du déplacement et de votre entité de rattachement.



DÉPLACEMENTS DOMICILE/TRAVAIL

Les titres de transport en commun sont **pris en charge, par l'employeur, à hauteur de 50%**.

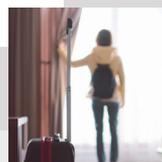
Une prime vélo est prévue, calculée en fonction des kilomètres parcourus entre le domicile et le lieu de travail.

Toutes les informations sont disponibles sur le portail [▣](#) rubrique Ressources Humaines [▣](#) Conventions et Accords [▣](#) Accords d'entreprise « **Protocole d'accord relatif à la mise en place d'une indemnité vélo concernant les salariés de l'UES MGEN** » (04/07/2016).



CHÈQUES VACANCES

Tout salarié peut bénéficier des **chèques vacances**, sans condition de ressources. L'acquisition des chèques vacances peut se faire à deux périodes de l'année avec **contribution de l'employeur**, selon le montant de l'épargne choisi, telle que définie dans la circulaire 5328 du 11/01/2013. Pour plus d'information, vous pouvez cliquer [▣ ici](#).



CHÈQUES CESU

Tout **salarié ayant des enfants peut bénéficier du dispositif** sous certaines conditions (fonction, âge de l'enfant, rémunération...). Vous pouvez vous reporter à l'avenant n°1 au protocole d'accord relatif au **dispositif de CESU garde d'enfants au sein de l'UES MGEN** du 04/07/2016 en cliquant [▣ ici](#).





ENVIRONNEMENT ET POSTE DE TRAVAIL



La confidentialité des données

Je veille à la confidentialité
des données que je manipule.



■ SÉCURITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION

Le groupe MGEN a obtenu début 2018 de la part de l'AFNOR, une certification ISO 27.0001 qui porte sur **la sécurité de l'hébergement des données de santé** et définit les exigences pour la mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information.

Dans le cadre de sa politique de SSI, **une e-formation est prévue pour tout nouveau salarié.**

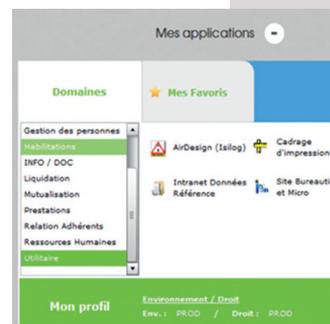
Nous vous rappelons que :

- ▶ Votre contrat de travail est associé à une **charte de bon usage informatique**. Pour plus d'information, vous pouvez cliquer [ici](#).
- ▶ Votre activité professionnelle est soumise au « secret professionnel » au regard des **informations confidentielles auxquelles vous avez accès** en tant que collaborateur du groupe MGEN.

Attention : en quittant votre bureau le soir, vous devez **fermer votre session** mais surtout **ne pas éteindre votre poste de travail** afin de permettre les mises à jour automatiques nécessaires au bon fonctionnement du poste.

Pour développer les bons réflexes en matière de Sécurité des Systèmes d'Information, un **espace dédié est animé dans l'intranet** : allez-y !

Pour tout **incident ou demande concernant l'environnement de travail**, il convient de passer par l'application **AirDesign** (Isilog) accessible par le portail (Mes applications) ▶ Utilitaire ▶ AirDesign).





GR O U P E **vyv**